

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 24045
---	--	----------------------------

SEANCE du : 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 mars 2024.

ETAIENT PRESENTS

Thierry BAUDOUIN	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Philippe ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Rodolph THIBAUDEAU jusqu'à 20h15
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	
Hélène BROUSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anne ROUX, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Constance MACKOW, pouvoir à Rodolph THIBAUDEAU jusqu'à 20h15 – excusée à partir de 20h15	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Thierry BAUDOUIN
Marinette TALLIER, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROUSSEAU	Stéphanie FILLON, pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX
Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Nathalie MOREAU, pouvoir à Etienne HUCAULT	Rodolph THIBAUDEAU, pouvoir à Pascal GABILY à partir de 20h15

Secrétaire de séance : Etienne HUCAULT, assisté des services de la Ville
Assistait également : Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques
 Thierry NOMBALAY, Directeur des Finances



Bressuire : campagne de ravalement des façades

Anne-Marie BARBIER présente le dossier.

Au cours de l'action « Cœur de Ville », une charte architecturale et paysagère a été réalisée par le cabinet d'Etudes « Entrelieux » et est disponible depuis la fin d'année 2023. Cette charte a été coconstruite avec les différents acteurs locaux et l'Architecte des Bâtiments de France.

Dans le but d'améliorer le cadre de vie, il s'agit de bénéficier d'un support pédagogique et illustré, pour avoir une culture commune et une vision partagée des singularités du territoire.

A l'intérieur de cette charte, un zoom a, notamment, été fait sur la Place Notre Dame, lieu emblématique du centre-ville. En effet, un schéma d'intention de la place Notre Dame y a été inséré, permettant d'avoir une vision, à plus ou moins long terme, de ce que pourrait devenir ce lieu.

A cette occasion, la commune souhaite inciter les propriétaires situés autour de la Place Notre Dame à maintenir la façade de leur immeuble en bon état de propreté. En effet, un entretien régulier des façades permet aussi de préserver les bâtiments et d'éviter les coûts élevés de remise en état.

Conformément au Code de la Construction et de l'Habitation, qui impose aux propriétaires de maintenir leurs façades en bon état de propreté, la commune projette une campagne de ravalement des immeubles situés place Notre Dame en 2024. Celle-ci rend obligatoire la mise en rafraîchissement des façades des immeubles, si leur état le justifie.

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20240322-DG_DEL_2024_045-DE
 Date de télétransmission : 22/03/2024
 Date de réception préfecture : 22/03/2024

De plus, dans le cadre du programme AGGLO'RENOV des aides financières seront majorées par la Ville et l'Agglomération du Bocage Bressuirais pour les propriétaires qui voudront en profiter pour ravalement, embellir et/ou changer les menuiseries.

Vu l'article L 126-2 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la demande d'inscription de la commune sur la liste départementale des communes autorisées à enjoindre les propriétaires à procéder au ravalement des façades d'immeubles
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à faire la démarche auprès de la Préfecture des Deux-Sèvres

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Etienne HUCAULT



Le Maire

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20240322-DG_DEL_2024_045-DE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024